

# Mairie de Conliège

## Compte-rendu de séance du conseil municipal du Mercredi 19 Décembre 2018 à 20 heures.

Présents : M. Roger REY, Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, M. Didier MENETRIER, adjoints, M. Patrick HALTER, Mme Florence RESTELLI, M. Jean-Louis LEMARCHAL, Mme Danielle TURBIARZ, M. Georges LAMBERT M. Jean-Claude ROUSSEL.

Absents : Mme Alice BENICHOU-CORDELLIER, Mme Brigitte ROZ-BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Didier MENETRIER

Procurations : Mme Alice BENICHOU-CORDELLIER donne procuration à Mme Florence RESTELLI, Mme Brigitte ROZ-BRUCHON donne procuration à Mme Michèle ANTOINE.

### 1 - Approbation de la précédente séance du 13 novembre 2018 :

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité.

### 2 – CNIL, RGPD : Désignation d'un délégué à la protection des données :

Afin d'être en conformité avec la loi, monsieur le Maire propose de désigner comme Délégué à la protection des données le SIDEC. Le conseil municipal donne son accord.

### 3 - Délibération pour définir la part communale du tarif « eau potable » :

Vu les travaux déjà effectués (remplacement de tuyaux en plomb) à la charge de la commune, M. le Maire propose une augmentation modérée de 0.20€ par mètre-cube de la part communale pour 2019, à savoir ancien tarif : 0.310€/m3, nouveau tarif : 0.330€/m3.

Le conseil municipal adopte cette délibération par 11 voix pour et 1 abstention M. Georges LAMBERT.

### 4 – Délibérations sur les nouveaux statuts du SICOPAL et sur le prix des repas à la cantine de l'école :

M. le Maire donne lecture de la modification de l'article 2 du contrat avec le SICOPAL, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Suite à l'augmentation de 0,02€ des frais de portage des repas pour la cantine effectuée par le SICOPAL, Mr le Maire propose de l'intégrer dans le prix des repas soit : ancien prix 4,35€, nouveau prix 4.37€ à compter du 01/01/2019.

Cette délibération est approuvée par le conseil municipal à l'unanimité.

### 5 - Décision modificative N°1 (budget forêt) et N°5 (budget commune)

Monsieur le maire présente la décision modificative N° 1 concernant le budget de la forêt :

En recettes : article 7022 coupes de bois 15 000€

En Dépenses : article 6522 reversement excédent au budget principal 15 000€.

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

Mr le Maire présente la décision modificative N°5 concernant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget de la commune :

FONCTIONNEMENT : Dépenses

Article 739223 FPIC 1326€

Article 021 virement à la section d'investissement 21360€

Total 22686€

Recettes

Article 7551 reversement budget annexe 15 000€

Article 73111 FPIC 7686€

Total 22686€

INVESTISSEMENT : Dépenses

Article 21318 Architecte travaux église 4558€

Recettes

Article 012 virement de la section de fonctionnement 21360€

Article 16 emprunt -16802€

Total 4558€

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

#### **6 – Le point sur les travaux,**

Rapporteur : Mme GUILLEMAUT

- Coupe de deux sapins, pose d'un sapin sur la place et de l'autre sur le parvis de Notre-Dame de Lorette

- décoration NOEL

- remplacement vanne thermostatique appartement salle des fêtes

- remplacement vitres école élémentaire

- nettoyage quotidien de la place du 11 juillet

- capture des chats

- mise en place grille pour le Noël des jeudis récréatifs

- nettoyage graffiti mur à la sortie de CONLIEGE

- rangement plante et repotage géranium

- pavoisement 05 décembre, diverses mises à jour tableau affichage entrée du village

- réparation garde corps chemin de la gare

Matthieu ROUSSEL a participé courant novembre et décembre à deux stages : habilitation électrique, autorisation de conduite, initiale véhicule hivernale, engin de déneigement.

#### **7 - Le point sur les projets :**

Rapporteur Mme Michèle ANTOINE

Eglise NOTRE-DAME : Bâche : dans l'attente de ces travaux la protection de la charpente sera réalisée par un bâchage dont le devis est de 1992€, l'entreprise sera relancée afin que cette protection

intervienne le plus vite possible, les fortes pluies de ces derniers jours et un risque de chute de neige cet hiver risquant d'endommager davantage la charpente.

Traversée de CONLIEGE : la réfection de 4 passages piétons existants et la création de 2 passages : 5 rue Neuve et 2 rue Basse doivent être réalisés dès que les conditions météorologiques le permettront.

Accessibilité : Le dossier sur l'accessibilité de l'église NOTRE DAME démarre, celui de l'auberge de la Vallière sera finalisé par l'envoi à la Préfecture de la liste des travaux réalisés pour la mise en conformité de l'établissement avec les règles de sécurité exigées.

MAM : La maison d'assistantes maternelles a fait l'objet d'une visite de contrôle départementale, la commune devra installer une VMC et la restauration du parquet de l'une des deux chambres.

#### **8 – Présentation du contrat de maîtrise d'œuvre de l'architecte pour les travaux de l'église Notre-Dame :**

Le contrat d'architecte relatif à la restauration de la ferme du toit de l'église a été signé et renvoyé à Bertrand Cohendet, architecte du Patrimoine. L'enveloppe financière est de 75000 € HT soit 90 000€ TTC, somme affectée aux travaux, y compris le montant des honoraires de l'architecte.

Des pénalités de retard applicables à l'architecte sont prévues dans le contrat en cas de retard dans l'exécution de sa mission ou de dépassement de la marche de tolérance après la passation des marchés de travaux.

#### **9 – Informations sur le changement d'organisation des carrières jurassiennes et sur le nouveau contrat de forage en préparation :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'exploitant de la Carrière procèdera désormais lui-même au dynamitage dans le cadre de l'exploitation de la carrière en lieu et place de prestataire externe.

Didier Ménétrier fait un point sur la réunion du 19 novembre 2018 concernant l'élaboration du nouveau contrat de forage. Celui-ci devrait intervenir au premier trimestre 2019.

Le point important de l'entretien de la route de desserte de la carrière a été abordé : l'idée serait de partager les dépenses entre les différents propriétaires.

#### **10 - Externalisation du bureau d'études voirie ECLA :**

Suite à des problèmes de recrutement, Mr le Maire informe que le bureau d'étude d'ECLA ne peut plus fonctionner pour l'instant et qu'il sera procédé à une externalisation de ce service en attendant de prochains recrutements.

#### **11 - Délibération sur la proposition du Tribunal Administratif de Besançon de la mise en place d'une médiation à l'amiable dans le cadre de l'affaire : ECLA, Commune de Conliège, Mougins :**

Suite à une demande du Tribunal administratif de Besançon, il nous a été demandé notre accord pour une médiation avec ECLA, dans le but d'accélérer la procédure, ce qui n'empêchera aucunement la commune de fixer ses conditions lors de la réunion à venir.

Le conseil municipal valide cette délibération à l'unanimité.

#### **12 – Compte-rendu du conseil communautaire d'ECLA, de la commission environnement et de la commission de suivi sur l'installation de la Fibre Optique :**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du conseil communautaire d'ECLA (disponible en mairie) et présente les conclusions de la commission de suivi sur l'installation de la fibre optique sur ECLA d'où il ressort que :

SFR s'était engagé à installer la fibre gratuitement dans la commune.

Ils ont installé une armoire, passé de la fibre dans les fourreaux mais entretemps, la direction générale a changé d'avis et ils ont abandonné le projet.

Depuis un accord a été passé entre SFR, ORANGE et l'ETAT.  
C'est donc ORANGE qui reprend le projet sur ses fonds propre dans le cadre du projet AMII.  
L'abréviation *AMII* signifie *Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement*. Cet appel a été lancé dans le cadre du programme national très haut débit.

Une **zone AMII** est une partie du territoire dans laquelle un ou plusieurs opérateurs privés ont manifesté leur intérêt pour déployer un réseau en fibre optique FTTH.

La communauté d'agglomération ECLA (et donc Conliège) fait partie de cette zone AMII

Une négociation est en cours avec SFR pour reprendre le matériel déjà installé.

Une nouvelle programmation a été décidée par Orange et ECLA.

Elle prévoit l'installation de la fibre à Conliège au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

### **13 – Demande de participation financière de l'école de Perrigny pour des enfants de Conliège en classe verte à l'école de Perrigny :**

Le corps enseignant de l'école de Perrigny a transmis à la municipalité une demande de participation à une classe verte pour les 3 élèves habitant Conliège.

Après discussion, vu que la commune de Perrigny donne une subvention de 10% du coût pour l'ensemble des élèves et que la commune de CONLIEGE participe activement aux activités de son école, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

### **14 – Présentation du rapport d'activité du CAUE :**

M. le Maire présente le rapport d'activité 2017 du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

### **13 - Questions diverses :**

#### **-Rattachement de la commune de Baume les Messieurs à ECLA :**

La commune de Conliège s'est prononcée pour l'application d'un accord local pour la répartition des sièges de conseillers communautaires.

#### **-Bilans Financiers**

Le conseil municipal prend connaissance des dossiers des bilans financiers de différents travaux élaborés par Dominique Pernot, secrétaire de mairie.

#### **-Forêt communale**

M. le Maire informe le conseil d'une vente de bois par consultation amiable pour un montant de 56 789 €.

#### **-Population**

L'INSEE nous communique les derniers chiffres de la population de Conliège en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Population municipale 673

Comptés à part 28

Population totale 701

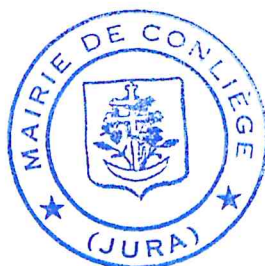
#### **-Commission de contrôle des listes électorales**

Il a été procédé au renouvellement de membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Ont été désignés Mme Florence Restelli comme déléguée du conseil municipal, M. Jean-Pierre Brand comme délégué de l'administration et M. Bernard Fabio comme délégué du Tribunal de Grande Instance.

**-Didier Menetrier** a fait le compte-rendu de la réunion avec KPMG et ECLA sur les finances de la commune où il apparaît que la commune est pénalisée pour ne pas avoir assez augmenté les impôts. Un compte- rendu détaillé sera fait lors de la prochaine commission des Finances.

22h10 : clôture de la séance



Le Maire

Roger REY